



**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Jennifer BONINO, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE ;
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;
Barbara EZELIS à Alain BOCCARA ;
Thierry MANSION à Pascale ANDRIANASOLO.

Était absent :

Raouf BAKHA

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Jean-Luc LEROY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AFIN DE PERENNISER ET D'OPTIMISER L'OFFRE DES SERVICES EXISTANTE ET DEVELOPPER DES ACTIONS NOUVELLES COUVRANT LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2026

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

A l'issue du contrat enfance et jeunesse échu au 31/12/2021, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise et la commune souhaitent renforcer leurs actions afin de répondre à des objectifs partagés et déclinés au regard des besoins des familles magnymontoises.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec les collectivités territoriales d'une durée de cinq ans, qui a pour vocation de partager une vision globale du territoire et de repérer les enjeux en faveur des habitants pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic qui a été réalisé conjointement avec les acteurs de terrain et la CAF sur différentes thématiques prioritaires dans le cadre de notre politique familiale et sociale : la petite enfance, la parentalité, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'insertion-accès aux droits et l'inclusion numérique afin :

- d'identifier les besoins prioritaires dans la commune (annexe 1)
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante (annexe 2)
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins identifiés (annexe 3)
- de prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG qui se substitue aux financements du contrat enfance jeunesse et qui vient en complément des prestations de service versées.

L'annexe 3 de la présente convention précise le plan d'actions pluriannuel de la CTG. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que des critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

La Convention Territoriale Globale définit et encadre les modalités d'intervention des deux parties.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, document téléchargeable ou consultable sur le cloud en saisissant le lien suivant :
<https://shared-assets.adobe.com/link/415b9cde-49f7-454e-653b-34725b024067>

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire n° 2019/081 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de financement prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Considérant que dans le cadre de sa politique familiale et sociale, la commune souhaite pérenniser les actions financées dans le contrat enfance jeunesse ayant échu le 31/12/2021 et proposer un nouveau plan d'actions en adéquation avec le diagnostic réalisé en partenariat avec la CAF ;

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221006-DL2022-0610-069-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Considérant la nécessité de conclure une Convention Territoriale Globale (qui se substitue au CEJ) avec la CAF afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions locales en faveur des habitants et prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 25 voix POUR, 4 CONTRE (Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS) et 3 ABSTENTIONS (Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jenifer BONINO).

- ✚ **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale avec la CAF, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026, telle que jointe en annexe ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- ✚ **DIT** que la présente délibération prendra effet rétroactivement au 01/01/2022 ;
- ✚ **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à la CAF ;
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	18 OCT. 2022
Publié le.....	18 OCT. 2022
Notifié le.....	18 OCT. 2022
Montmagny, le.....	18 OCT. 2022
Le Maire Patrick FLOQUET	



Fait à Montmagny, le 06 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20221006-DL2022-0610-069-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Acte à classer

DL2022-0610-069

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-18T15-23-46.00 (MI240565803)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20221006-DL2022-0610-069-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante et développer des actions nouvelles couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026

Date de décision : 06/10/2022

**Signature
Electronique**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Acte : [DL2022-0610-069 Approbation
Convention Territoriale Globale avec la
CAF.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2022-0610-069
ANNEXE CTG.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/10/22 à 14:45

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 18/10/22 à 14:45

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 18/10/22 à 15:05

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 18/10/22 à 15:23

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 18/10/22 à 15:29